



## Harcelement des membres du conseil les memes depuis 25ans

Par **reneja**, le **31/07/2013** à **21:43**

je demande depuis 25ans l'annexion des combles au dessus de chez moi la réponse est toujours non malgré le prix de plus en plus cher .Je demande ces combles là parceque j'ai un accès privatif par une trappe existante depuis l'achat de mon appartement menant aux combles au dessus de mes chambres pourtant les autres copropriétaires ont demandés des parties communes et je disais toujours oui.  
les membres du conseil immuables depuis 25ans refusent mes demandes et l'AG devient un champs de bataille j'ai fait un procès et perdu contre un membre influent de conseil, j'ai demandé qu'on change de syndic et depuis la haine et les coups bas.  
Que faire malgré le fait que j'utilise ces combles en dépôts depuis 33ans les membres du conseil refusentl'accord et influences les autres...cette année ils font mettre à l'ordre du jour la fermeture de la trappe et la création d'un passage pour accéder au dessus de chez moi Que faire?ils se réunissent tous entre eux et refusent que je me présente au conseil

Par **janus2fr**, le **31/07/2013** à **23:10**

Bonjour,  
Malheureusement, votre demande doit être validée en AG. Si vous n'obtenez pas la majorité nécessaire, vous n'avez pas de recours. C'est ainsi en copropriété, on ne fait pas ce que l'on veut.

Par **youris**, le **05/08/2013** à **16:09**

bjr,  
si les membres du conseil syndical sont les mêmes depuis 25 ans c'est qu'ils sont réélus à chaque a.g. et cela n'est pas interdit.  
présentez votre candidature à la prochaine a.g. et personne ne peut vous l'interdire.  
de toute façon votre problème ne dépend pas du conseil syndical mais de la seule assemblée générale des copropriétaires qui est également compétente pour le choix du syndic.  
cdt

Par **reneja**, le **06/08/2013** à **10:25**

en 2004 j'ai essayé de me présenter refus en majorité de la copropriété par suite un procès que intenté contre le syndic